

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **12-12-2016**, 19hr00, au complexe municipal (2eme étage), 27, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Michel Lévesque, maire.

Étaient aussi présents :

St-Pierre	Judith	Conseillère	Siège #01
Desjardins	Johanne	Conseillère	Siège #02
Grenier	Steeve	Conseiller	Siège #03
Gagnon	Claude	Conseiller	Siège #05
Girard	Catherine	Conseillère	Siège #06

Diane Cyr, Directrice-Générale/Secrétaire-Trésorière, est aussi présente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Michel Lévesque, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Res : 2016-152

2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que:
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. :2016-153

3. DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016 AINSI QUE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par Claude Gagnon, conseiller, et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016 soit et est adopté tel que présenté.

Le procès-verbal de la séance régulière du 21 novembre 2016 soit et est adopté avec modification à la résolution 2016-148, cette dernière devant se lire au 8^{ème} **ATTENDU QUE**, comme suit :

« *Un acompte de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) dont cinq milles dollars non remboursables ...* »

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2016-154

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2016-12

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt les listes de correspondance 2016-12

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2016-155

5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 4373 à 4398 et les déboursés directs de novembre 2016

Adoptée à l'unanimité

6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion à adopter

7. ADOPTION DE RÈGLEMENT

Res : 2016-156

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère, et unanimement résolu d'adopter le règlement 2016-164 portant sur la Politique de fourniture de vêtement et/ou équipements de sécurité aux employés municipaux



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27 DES ÉRABLES, C.P. 10
FRANQUELIN, QC, G0H 1E0

POLITIQUE DE FOURNITURE DE VÊTEMENTS ET/OU ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

1. Dans le but de simplifier la logistique et dans un souci d'équité, le conseil de la Municipalité de Franquelin a décidé d'adopter cette politique dont le but est d'encadrer la fourniture de vêtements et/ou équipements de sécurité aux employés municipaux.
2. Les lois et règlements en vigueur et notamment la ou les lois édictées par la CNESST ont toujours préséance sur cette politique et le conseil en est pleinement conscient.
3. Un formulaire permettant de présenter la demande de vêtements et/ou équipements de sécurité sera mis à la disposition des travailleurs.
4. Les demandes de vêtements et/ou équipements de sécurité doivent être présentées à la directrice générale qui verra à en assurer le suivi selon les modalités de cette politique et/ou en conformité avec les lois et règlements en vigueur.
5. Sur réception de la demande, la directrice étudiera celle-ci et y donnera suite sous 10 jours. Advenant, une réponse négative, celle-ci sera fournie par écrit au travailleur, explications à l'appui.

Le travailleur qui reçoit une réponse négative a la possibilité de demander une révision de la décision auprès du conseil.
6. Les vêtements et/ou équipements couverts par cette politique sont :
 - Couvre-tout (chienne)
 - Habit de pluie
 - Casque de sécurité
 - Gant de travail
 - Botte de sécurité
7. Il est convenu que lors d'une demande de remplacement de vêtement et/ou d'équipement, la directrice fera un constat visuel du vêtement et/ou équipement et advenant le constat d'une usure et/ou dégradation anormale, la directrice prendra en compte les explications pertinentes avant d'autoriser ou de refuser la demande
8. Pour les vêtements et/ou équipements de sécurité demandant un ajustement personnalisé, l'employé sera autorisé à se rendre, durant ses heures de travail normales, à l'endroit convenu avec la directrice afin de procéder à l'acquisition du vêtement et ou équipement de sécurité requis, selon un montant préalablement autorisé par la directrice.
9. Tout autre équipement de sécurité requis par la loi sera fourni sans délai à l'employé

Adoptée à l'unanimité

8. POUR INFORMATION

Taxes à recevoir au 2016-12-12

Arrérages : 2 636\$ Courant 14 547\$ Non échue : 0\$ Total de 17 183\$

9. AFFAIRES NOUVELLES

Res : 2016-157

a. Adoption des contrats de travail et du taux d'indexation

ATTENDU QUE : Les contrats des employés municipaux viendront à échéance le 31 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE : Suite aux échanges tenus entre le Conseil municipal et les employés, le conseil a soumis des propositions de contrats de travail aux employés ;

ATTENDU QUE : Les employés ont signifié leur accord avec lesdites propositions ;

ATTENDU QUE : Ces contrats de travail sont d'une durée d'un an, s'étalant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 inclusivement

ATTENDU QUE : Les deux parties conviennent de revoir les modalités des contrats avant l'échéance de ceux-ci ;

ATTENDU QUE : L'indexation au coût de la vie est établi et applicable selon la moyenne des cinq dernières années tel que présenté au tableau de la Statistique du Canada, soit 1.68%

Tableaux connexes : [Indices des prix à la consommation](#)

[Partagez cette page](#)

Indice des prix à la consommation, aperçu historique (1996 à 2015)

	Ensemble	Variation depuis l'année précédente
	2002 = 100	%
1996	88,9	1,5
1997	90,4	1,7
1998	91,3	1,0
1999	92,9	1,8
2000	95,4	2,7
2001	97,8	2,5
2002	100,0	2,2
2003	102,8	2,8
2004	104,7	1,8
2005	107,0	2,2
2006	109,1	2,0
2007	111,5	2,2
2008	114,1	2,3
2009	114,4	0,3
2010	116,5	1,8
2011	119,9	2,9
2012	121,7	1,5
2013	122,8	0,9
2014	125,2	2,0
2015	126,6	1,1

Note : Les indices moyens annuels sont obtenus en prenant la moyenne des indices pour les 12 mois de l'année civile.
Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 326-0021 et produits n^{os} 62-001-X, 62-010-X et 62-557-X au catalogue.
Dernières modifications apportées : 2016-01-22.

[Obtenez plus d'information](#) sur ce tableau (Tableaux CANSIM; Définitions, sources de données et méthodes; *Le Quotidien*; Publications; Tableaux sommaires connexes).

Date de modification : 2016-01-22

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

M. Michel Lévesque, maire, soit et est autorisé à signer les contrats de travail tel que rédigés et présentés au conseil, par Mme Diane Cyr, Directrice-Générale.

Adoptée à l'unanimité

Res : 2016-158

b. Adoption d'une nouvelle programmation et des travaux exécutés en 2016 dans le cadre du programme TECQ

ATTENDU QUE : La municipalité de Franquelin a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité de Franquelin doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Claude Gagnon, conseiller, et unanimement résolu que :

La municipalité de Franquelin s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité de Franquelin s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité de Franquelin approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité de Franquelin s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité de Franquelin s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité de Franquelin atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.



Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014)
volet Programmation de travaux

Municipalité (code géographique) : Franquelin (96015)
Programme : TECQ 2014-2018

N° de dossier : 1096015

Date de l'impression : 2016-12-13

Priorité 1 - Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux										
N°	Titre	Localisation	Type d'infrastructure	Coûts des travaux					Total	Commentaire
				2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
2016-01	MISE AUX NORMES DES INSTALLATION DU TRAITEMENT EAUX USÉES	FRANQUELIN	Traitement des eaux usées	0 \$	0 \$	0 \$	175 000 \$	224 347 \$	399 347 \$	Travaux pour mise aux normes des installations du traitement des eaux usées
Sous-totaux par type										
Traitement des eaux usées				0 \$	0 \$	0 \$	175 000 \$	224 347 \$	399 347 \$	
Total				0 \$	0 \$	0 \$	175 000 \$	224 347 \$	399 347 \$	

Municipalité (code géographique) : Franqueville (96015)
Programme : TECQ 2014-2018

N° de dossier : 1096015

Date de l'impression : 2016-12-13

Priorité 2 - Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Il n'y a pas de projet pour la priorité 2.

Municipalité (code géographique) : Franqueville (96015)
Programme : TECQ 2014-2018

N° de dossier : 1096015

Date de l'impression : 2016-12-13

Priorité 3 - Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Il n'y a pas de projet pour la priorité 3.

Municipalité (code géographique) : Franqueville (96015)
Programme : TECQ 2014-2018

N° de dossier : 1096015

Date de l'impression : 2016-12-13

Priorité 4 - Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMOT)

N°	Titre	Localisation	Type d'infrastructure	Coûts des travaux					Commentaire		
				2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		Total	
2016-02	* INCENDIE- INSTALLATION BORNES SÈCHES	SECTEUR VILLAGE ET SECTEUR MISTASSINI	Infrastructures municipales	0 \$	0 \$	0 \$	18 000 \$	0 \$	18 000 \$		
2016-07	* REFECTION TOITURE CENTRE MULTIFONCTIONNEL	SECTEUR VILLAGE	Infrastructures communautaires	0 \$	0 \$	0 \$	30 000 \$	0 \$	30 000 \$		
2016-08	* AMÉLIORATION INFRASTRUCTURES DE LOISIRS	SECTEUR VILLAGE	Infrastructures sportives / récréatives	0 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$	0 \$	5 000 \$	Construction d'un anneau de glace	
2016-09	* Restauration de la structure du Village Forestier d'Antan	16 des Érables	Infrastructures culturelles	0 \$	0 \$	0 \$	9 836 \$	0 \$	9 836 \$	Les poutres de soutien du bâtiment de la "Cookerie" sont à changer au Village Forestier d'Antan Bâtiment qui appartient à la Municipalité de Franqueville.	
2016-10	* Installation réservoirs diesel et huile à chauffage et mise à niveau des systèmes de chauffage	27 des Érables, Franqueville, Qc, GOH 1E0	Amélioration énergétique	0 \$	0 \$	0 \$	12 000 \$	0 \$	12 000 \$		
Sous-totaux par type											
				Amélioration énergétique	0 \$	0 \$	0 \$	12 000 \$	0 \$	12 000 \$	
				Infrastructures culturelles	0 \$	0 \$	0 \$	9 836 \$	0 \$	9 836 \$	
				Infrastructures communautaires	0 \$	0 \$	0 \$	30 000 \$	0 \$	30 000 \$	
				Infrastructures sportives / récréatives	0 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$	0 \$	5 000 \$	
				Infrastructures municipales	0 \$	0 \$	0 \$	18 000 \$	0 \$	18 000 \$	
				Total	0 \$	0 \$	0 \$	74 836 \$	0 \$	74 836 \$	

Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne titre, le travail visé est financé à 20%.

Municipalité (code géographique) : Franquefin (96015)

N° de dossier : 1096015

Programme : TECQ 2014-2018

Date de l'impression : 2016-12-13

Priorité 4 - Voirie locale (MTQ)										
N°	Titre	Localisation	Type d'infrastructure	Coûts des travaux					Total	Commentaire
				2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
2016-03	* VOIRIE MUNICIPALE	SECTEUR MISTASSINI - SEC.CHEM.DU HAVRE - SEC.VILLAG	Voirie	0 \$	0 \$	8 096 \$	16 904 \$	0 \$	25 000 \$	Rue des Pins - Égouts pluviaux Resurfacement et fossés pour: Rue Principale Rue Bellevue Rue du Rivage 1ère rue Est 1ère rue Ouest 2ème rue Ouest Chemin du Havre
Sous-totaux par type										
				Voirie	0 \$	0 \$	8 096 \$	16 904 \$	0 \$	25 000 \$
				Total	0 \$	0 \$	8 096 \$	16 904 \$	0 \$	25 000 \$

Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne «Titre», le travail utilise alors l'enveloppe de 20%.

Adoptée à l'unanimité.

Res. :2016-159

c) Autorisation de paiements relatifs à la mise aux normes des installations de l'eau potable

ATTENDU QUE : Des travaux ont été effectués dans le cadre la mise aux normes des installations d'eau potable municipales

ATTENDU QUE : Un emprunt a été contracté afin de pouvoir régler les dépenses liées à ces travaux et ce jusqu'à ce que soit obtenue le versement de la subvention allouée par les gouvernements

ATTENDU QUE : Il est convenu avec notre institution financière de ne procéder au décaissement que de manière graduelle, selon les besoins et ce dans le but d'éviter des frais d'intérêts inutiles

ATTENDU QUE : Nous avons en main les factures 02797 et 02811 émanant de la compagnie Pragtec pour des services rendus en matière informatique pour des sommes respectives de huit cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt cents (**857.80\$**) et cent vingt et un dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (**121.99\$**)

ATTENDU QUE : Nous avons en main la facture 37686 émise par Groupe Conseil TDA relativement à des services rendus, lesquels ont dûment été révisés par les membres du conseil, au montant de dix-neuf mille et soixante-dix-huit dollars et deux cents ; (**19 078.02\$**)

ATTENDU QUE : Les frais d'intérêts de l'emprunt temporaire ont été assumés à même les fonds de la Municipalité et ont lieu d'être inclus dans la somme à financer ;

ATTENDU QUE : Les sommes pour couvrir les frais d'intérêts d'avril 2016 à novembre 2016 inclusivement représente un montant total de vingt-six mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et onze cents (**26 299.11\$**)

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère, et unanimement résolu que :

Les demandes de paiements relatives aux travaux de mise aux normes des installations d'eau potable soient et sont acceptées et que Mme Diane Cyr Directrice Générale soit et est autorisée à effectuer les paiements relatifs à celles-ci pour un montant total quarante-six mille trois cent cinquante-six dollars et quatre-vingt-douze cents (**46 356.92\$**).

Adoptée à l'unanimité.

Res. : 2016-160

d. Demande de mesures de sécurité-Courbe Mistassini

ATTENDU QUE : Le Ministère a dû procéder à une déviation du tracé de la courbe Mistassini ;

ATTENDU QUE : En période estivale, ce nouveau tracé est déjà problématique et dangereux, parce que pas toujours respecté par les usagers ;

- ATTENDU QUE :** En période hivernale, avec la neige sur la chaussée qui recouvre les lignes de déviation, les ourlets de neige qui ne suivent pas nécessairement le tracé et la neige qui recouvre les panneaux de signalisation, cette courbe présente un degré encore plus élevé de risques pour les usagers ;
- ATTENDU QUE :** En période hivernale, les camions lourds, ont encore plus de difficultés à respecter la déviation, surtout si celle-ci n'est pas adéquatement signalée ;
- ATTENDU QUE :** Les citoyens de la Municipalité de Franquelin et un nombre important d'automobilistes de partout doivent transiter par ce tronçon de route quotidiennement ;
- ATTENDU QUE :** Plusieurs usagers de la route ont fait part à la Municipalité de leurs inquiétudes et de leur mécontentement relativement à cette portion de la route 138

Pour toutes ces raisons, il est proposé par Steeve Grenier, conseiller, et unanimement résolu :

- QUE :** Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.
- QUE :** La Municipalité de Franquelin demande au Ministère des Transports du Québec de voir à ce que la situation causant la déviation dans la courbe Mistassini soit corrigée dans les plus brefs délais ;
- QUE :** Dans l'attente de cette correction définitive, le Ministère des Transports prenne toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, entre autre un accroissement de la signalisation, l'ajout d'un affichage lumineux au bas de la courbe direction ouest, ainsi que toute autre mesure qui pourraient rendre plus sécuritaire cette courbe.
- QUE :** Le Ministère des Transports fasse état à la Municipalité de Franquelin de l'actuel état de la courbe, de la problématique rencontrée et d'un calendrier prévisionnel des travaux et correctifs qui y seront effectués.

Adoptée à l'unanimité.

Res. :2016-161

e) Autorisation de signature du protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire de l'Estuaire relatif à l'utilisation de locaux pour la bibliothèque

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

Madame Diane Cyr, Directrice-Générale, soit et est autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire de l'Estuaire relativement à l'utilisation de locaux pour la bibliothèque, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

10. PERIODE DE QUESTIONS

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le maire, leur donne les réponses appropriées

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés : 2016-162

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19h25.

Michel Lévesque, Maire

Diane Cyr
Directrice-Générale
Secrétaire/Trésorière